

# Missiriac



*Remise de la 4<sup>ème</sup> fleur au Palais d'Ermenonville*




BULLETIN MUNICIPAL - Décembre 2018





# Sommaire

Le mot du Maire .....	p.1
<b>État-civil</b> .....	<b>p.2</b>
<b>Délibérations</b> .....	<b>p.3 à 13</b>
<b>Mairie</b> .....	<b>p.14 à 16</b>
<b>Fleurissement</b> .....	<b>p.16</b>
<b>Cérémonie</b> .....	<b>p.17</b>
<b>CCAS Résidence des Ormes</b> .....	<b>p.18-19</b>
<b>Manuella animations</b> .....	<b>p.20-21</b>
<b>Médiathèque</b> .....	<b>p.22 à 24</b>
<b>Ecole Paul Gauguin</b> .....	<b>p.25-26</b>
<b>Ecole Sainte Thérèse</b> .....	<b>p.27-28</b>
<b>Vie Associative</b> .....	<b>p.29 à 32</b>
<b>Info diverse</b> .....	<b>p.32</b>







## 2018, une année entre joies et peines

Joie de recevoir à Paris cette 4<sup>ème</sup> fleur récompensant près de 30 années d'un travail constant de la part des employés communaux et plus particulièrement de Loïc, sans oublier l'engagement des différentes municipalités ;

Joie de voir cette année un flot de touristes arpenter notre bourg et de recueillir des commentaires élogieux, nous confortant dans la démarche des villages fleuris ;

Joie de bénéficier d'un documentaire télévisé sur le fleurissement de la commune en mai dernier sur France 5 ;

Joie d'être la première commune labellisée sur l'accueil des handicaps et l'offre de solutions, joie et fierté de recevoir, Yann JONDOT, ambassadeur ministériel du handicap auprès de la secrétaire d'état aux handicaps, Mme Sophie CLUZEL en octobre dernier.

Missiriac, dans la peine, car beaucoup trop de familles endeuillées, 12 décès, sans vouloir hiérarchiser l'importance de chaque être, nous avons perdu quelques figures missiriacoises, Michel DESBOIS, Marcel JAUME, François ORHAN, Jojo CHOTARD, BILLAUD Michel, TOUZÉ Paul, Marie MAQUIGNON, LECLERC Lucien, toutes ces personnes ont laissé une empreinte de part leurs engagements tant dans la vie municipale, économique, culturelle ou associative sans oublier, THOMAS Véronique, MAQUIGNON Guy, MOTAY René, JARNO Gaston.

L'ALSH se transforme.

La prise de compétence, pleine et entière des activités « enfance jeunesse » au 1<sup>er</sup> janvier 2019 par l'OBC (Oust Brocéliande communauté), nous a conduits à

réfléchir au devenir de notre accueil de loisirs associatif, porté par Loisirs et Culture.

La baisse de fréquentation constatée depuis trois ans, le souhait de garder une certaine liberté et autonomie dans nos actions et la trop proche proximité des structures communautaires à Malestroit, la géographie communale avec un bourg excentré et au regard du projet porté par notre animatrice communale, Manuela, font que l'ALSH actuel se transforme en école de sports, nature et découvertes, (voir le projet en page «Manuela»). Les enfants désireux de bénéficier des activités des ALSH, à l'instar des communes voisines se verront accueillis sur les structures de Malestroit. Il pourrait être envisagé en fonction de la demande la mise en place d'une navette.

Quelques investissements pour 2019 au profit du monde associatif ; le club astro avec la création d'un observatoire adossé au refuge, la société de chasse avec un local dédié à leurs activités afin de répondre aux obligations règlementaires, ce local prendra la place de l'ancienne serre municipale.

En fonctionnement, nous orienterons nos dépenses vers l'entretien de nos logements et de la voirie.

2019 sera une année de transition, nous nous acheminons doucement vers une fin de mandat, finir et conforter le travail engagé car désormais, il ne nous appartient plus de lancer de grands projets et investissements, simplement, préparer une nouvelle mandature et faciliter, l'arrivée d'une nouvelle équipe.

**Au nom de l'équipe municipale, nous vous souhaitons une année 2019 faite de petits bonheurs auprès des vôtres, de tendresse, d'affection, de bienveillance, de solidarité, c'est peut-être là, le vrai bonheur.**



## NAISSANCES

<b>BREVET Jeanne, Sylvie, Anne</b>	le 25/08/2017
<b>BRIEND LONGEARD Yann, François</b>	le 01/08/2017
<b>CORBEAU Loane</b>	le 14/09/2017
<b>DAVID Costin, Jean-Paul, Joseph, Marie</b>	le 03/09/2017
<b>GAUVIN Azaël, Karl, Emmanuel Ezra</b>	le 03/11/2017
<b>GUÉMENÉ Julian, Frédéric, André</b>	le 07/11/2017
<b>HIVERT Alexis, Jonathan, Emilie</b>	le 19/03/2017
<b>JOSSET Alexis, Bernard, Manoel</b>	le 03/07/2017
<b>JOUIN Lyse, Margarete, Martine</b>	le 19/10/2017
<b>LE BOT Yënzo, Erwann, Marine, Lorenzo</b>	le 26/12/2017
<b>PIEL Ronan, Arnaud</b>	le 11/10/2017



## MARIAGES

<b>Laurent MASCARTE et Valérie LE NEVE</b>	le 07 juillet 2018
<b>Antoine PELTIER et Elvina BELAUD</b>	le 21 juillet 2018
<b>Xavier DESJONQUERES et Maëwenn FRAVAL DE COATPARQUET</b>	le 25 août 2018

## DÉCÈS

<b>BILLAUD Michel</b>	le 30/12/2017
<b>THOMAS Véronique</b>	le 19/02/2018
<b>LECLERC Lucien</b>	le 26/03/2018
<b>DESBOIS Michel</b>	le 31/03/2018
<b>TOUZÉ Paul</b>	le 11/04/2018
<b>JAUME Marcel</b>	le 05/06/2018
<b>ORHAN François</b>	le 16/06/2018
<b>MOTAY René</b>	le 17/06/2018
<b>GUILLAUME Marie ép. MAQUIGNON</b>	le 12/06/2018
<b>CHOTARD Joseph</b>	le 12/07/2018
<b>MAQUIGNON Guy</b>	le 25/10/2018
<b>JARNO Gaston</b>	le 30/11/2018



## 16 JANVIER

### OBJET : Convention multi-services FDGDOM

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la FDGDOM relatif au renouvellement de la convention multi-services.

Les conditions particulières pour 2018 – 2019 et 2020 sont les suivantes :

- Programme de limitation des populations de ragondins
- Programme départemental de lutte contre les taupes
- Programme de limitation des populations de corneilles
- Programme départemental de lutte contre les chenilles processionnaires urticantes
- Réductions des populations d'étourneaux
- Mise à disposition d'effaroucheurs sur cultures (pigeons ramiers, corneilles...)
- Gestions des animaux protégés
- Conseil divers auprès des élus, employés communaux...

Afin de pérenniser ce service, elle nous propose une convention multi-services avec une participation financière annuelle pour 2018 – 2019 et 2020 de 128,76 €.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

► **autorise le Maire à signer la convention pour 2018 – 2019 et 2020**

► **accepte la participation d'un montant de 128,76 €**

### OBJET : Renouvellement de la convention du transport du jeudi matin « Marché »

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 24 novembre 2016 relative à la mise en place du transport du jeudi « Marché ». Il indique aux membres du conseil municipal la possibilité de la renouveler pour un an.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

► **sollicite le renouvellement auprès du Conseil Départemental pour la délégation de compétence pour l'année 2018**

► **autorise le Maire à signer la convention d'exécution et la convention de délégation de compétence**

### OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> décembre 2017

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée,

Vu l'avis favorable de la commission administrative paritaire du 6 avril 2017,

Vu le budget communal,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs à la date du 1<sup>er</sup> décembre 2017,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

☛ **adopte le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après :**

CADRES D'EMPLOIS	NOMBRE D'EMPLOIS ET DUREE HEBDOMADAIRE
<b>Filière Administrative</b> Rédacteur Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à 32 heures 1 poste à 35 heures
<b>Filière Technique</b> Agent de Maîtrise Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	2 postes à 35 heures 1 poste à 19,80 heures 1 poste à 14,20 heures
<b>Filière Animation</b> Adjoint animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste à 35 heures

► **autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier**



## 21 FEVRIER

### OBJET : SCOT : avis consultatif

Le Maire rappelle que le SCOT a été présenté en réunion de conseil le 28 novembre 2017, que chaque conseiller a reçu l'ensemble du projet, qu'un premier débat a débouché sur la constatation que le PLU de la commune avait déjà anticipé certaines mesures du SCOT.

Le Maire rappelle que le SCOT est une résultante de la loi ALUR, loi dite de protection des terres agricoles. Le PETR de Ploërmel ayant acté la mise en place de ce SCOT et porte le projet, il nous est demandé un avis consultatif.

Le Maire rappelle que le but du SCOT est de prévoir les aménagements et les droits à construire afin d'accueillir pour les 20 ans à venir, de 18 à 20 000 habitants de plus sur le pays de Ploërmel. Une des conséquences du SCOT est l'encadrement du "droit à construire" avec des objectifs d'accueil de population par commune et suivant le classement en pôles, pôle de centralité, de proximité etc. ...

Le SCOT contraindra le mitage de l'habitat que nous avons connu, mitage sur des hameaux de peu de densité d'habitation, l'adoption de ce SCOT n'ouvrira plus de droits à construire dans les petits hameaux.

Cependant, il est écrit et annoncé dans le projet qu'une clause particulière concernant les hameaux dits constitués, à savoir, un groupe de 10 habitations minimum garderait un droit à construire. Cette clause particulière doit être soumise à l'aval des services de l'état et des personnes associées en particulier la chambre d'agriculture. Le Maire rappelle aussi qu'un département français disparaît tous les 10 ans au profit de l'urbanisation et des zones commerciales et industrielles, et ce au détriment des terres agricoles.

**En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**► émet un avis certes favorable, mais réservé et suspensif au maintien de la clause particulière concernant les hameaux constitués, demande aux représentants du PETR et de son président, de respecter et défendre leur engagement par rapport à cette clause, invite la population à se manifester lors de l'enquête publique.**

### OBJET : O.B.C. : Statuts – Gestion de la ressource en eau – Transfert des compétences complémentaires à la GEMAPI

Le Maire informe le conseil municipal de la délibération du conseil communautaire du 25 janvier 2018 portant sur le nécessaire transfert de la compétence « gestion de la ressources en eau » complémentaire à la compétence obligatoire de « Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI) », dévolue aux EPCI à fiscalité propre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il s'agit de deux groupes de sous-compétences qui seront exercées par :

- **L'EPTB Vilaine** (anciennement IAV), à savoir :
  - Suivi du SAGE et participation aux missions d'un EPTB
  - Gestion d'ouvrages structurants multi-usages à dominante hydraulique
- **Le Syndicat du Grand Bassin de l'Oust (GBO)**, à savoir :
  - Surveiller et gérer la ressource en eau :
  - Lutter contre les pollutions diffuses : animation, coordination, conseil et appui technique auprès des agriculteurs, des collectivités et des particuliers
  - Lutter contre l'érosion des sols et le ruissellement
  - Appui technique aux projets d'urbanisme sur les questions liées à l'eau
  - Etudes et travaux touchant au suivi, à la surveillance, à la restauration et à la gestion de la biodiversité
  - Suivi de l'hydrologie quantitative et qualitative, mise en place de stations hydrométriques
  - Animer, communiquer autour des missions transférées
  - Animation et maîtrise d'ouvrage des outils de planification
  - Animation et pilotage des contrats territoriaux de bassin versant
  - Animation et pilotage de sites Natura 2000
  - Communication générale, information de la population, actions pédagogiques.

Il précise que la compétence GEMAPI sera transférée par la communauté de communes au GBO pour ce qui relève de la GEMA et à l'EPTB Vilaine pour ce qui concerne la PI.

Conformément à la délibération du conseil communautaire, qui adopte le principe du transfert de la compétence « de gestion de la ressource en eau » à la communauté de communes,



Le Maire propose au conseil municipal,

► de décider que les compétences relevant des actions menées par les opérateurs dans le domaine de la gestion de la ressource en eau, telles que présentées seront transférées à la communauté de communes,

► d'adopter la modification des statuts de l'Oust à Brocéliande communauté, portant sur l'ajout de la compétence de « gestion de la ressource en eau » qui viendra compléter la compétence obligatoire GEMAPI

► de prendre acte que la compétence GEMAPI dévolue à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la communauté de communes, sera transférée aux deux acteurs locaux, à savoir la GEMA au GBO et la PI à l'EPTB Vilaine,

► et d'autoriser, le maire, ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette affaire.

## OBJET : S.I.G.S.P. : Avis consultatif des T.A.P.S.

Saisi par un courrier émanant du S.I.G.S.P. en date du 26 janvier 2018 concernant la poursuite ou non des temps d'activités périscolaires, il nous est demandé d'émettre un avis sur le sujet.

Le Maire rappelle que la commune n'exerce plus la compétence scolaire depuis la création du S.I.G.S.P, que le coût de ces T.A.P. s'élève à 150 € par an et

par élève, qu'aux dires des parents, des enseignants, des membres du S.I.G.S.P. l'expérience est plutôt positive.

L'avis du conseil se résume ainsi :

- considérant qu'il est dommage que l'organisation de cette activité soit laissée au libre choix des établissements scolaires créant ainsi une disparité entre établissement sur un même territoire, rappelant ainsi que l'éducation nationale est une compétence régalienne de l'état et non celle des collectivités locales.

-considérant que le conseil ne peut se substituer à la décision du corps enseignant, de la représentativité des parents d'élèves et par de là, du S.I.G.S.P.

**En conséquence, le conseil municipal suivra la décision du S.I.G.S.P, de la direction du groupe scolaire et des enseignants.**

## 19 MARS

### OBJET : Approbation du compte administratif – Budget Lotissement «Zone Nord Est»

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Mr LALY Jean-Yves, Maire, le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		74 025,91				74 025,91
Opérations de l'exercice	138 465,32	13 288,04		138 465,28	138 465,32	151 753,32
TOTAUX	138 465,32	87 313,95		138 465,28	138 465,32	225 779,23
Résultats de clôture	51 151,37					
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS	<b>51 151,37</b>			<b>138 465,28</b>		<b>87 313,91</b>

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée, du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats tels que définis ci-dessus.



## OBJET : Approbation de la gestion du receveur – Budget Lotissement «Zone Nord Est»

Les membres du Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières ;

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celle relative à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 et ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;  
Déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## Objet : Approbation du compte administratif – Budget Lotissement «Briend»

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Mr LALY Jean-Yves, Maire, le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			5 699,00		5 699,00	
Opérations de l'exercice	76 926,46	76 921,88	99 805,24	5 699,00	176 731,70	82 620,38
<b>TOTAUX</b>	<b>76 926,46</b>	<b>76 921,88</b>	<b>105 504,24</b>	<b>5 699,00</b>	<b>182 430,70</b>	<b>82 620,38</b>
Résultats de clôture	5,58		99 805,24		99 810,82	
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>5,08</b>		<b>99 805,24</b>		<b>99 810,32</b>	

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée, du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats tels que définis ci-dessus.

## OBJET : Approbation de la gestion du receveur – Budget Lotissement «Briend»

Les membres du Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers



ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières ;

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celle relative à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 et ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;  
Déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## Objet : Affectation du résultat d'exploitation du compte administratif 2017 – Budget Lotissement « Briend »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur l'affectation au budget annexe lotissement du résultat d'exploitation de l'exercice 2017. Il propose d'affecter la somme de :

**5,58 €** en dépenses de fonctionnement au compte 002

**200 194,76 €** en recettes d'investissement au compte 001

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**► accepte l'affectation proposée par Monsieur le Maire**

## Objet : Budget Lotissement Briend Vote du budget primitif 2018

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
► décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2018 conformément au tableau ci-dessous. Le budget est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Opérations réelles</b>	208 441,08	208 441,08	375 630,76	375 630,76
<b>Opérations d'Ordre</b>	75 436,00	206 941,08	206 941,08	75 436,00

Nombre de membres présents : 13 - Pour : 13 - Contre : 0

## Objet : Approbation du compte administratif – Budget Commune

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Mr LALY Jean-Yves, Maire, le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée, du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats tels que définis ci-dessus.

## OBJET : Approbation de la gestion du receveur – Budget Commune

Les membres du Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières ;

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris

celle relative à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 et ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## Objet : Affectation du résultat d'exploitation du compte administratif 2017 – Budget Commune

Le conseil municipal, après examen du compte administratif 2017, vu l'excédent de fonctionnement et le

déficit d'investissement, il est décidé de reporter les montants de la façon suivante :

**129 802,37 € en recettes de fonctionnement au compte 002**

**151 576,78 € en recettes d'investissement au compte 1068**

**95 691,29 € en dépenses d'investissement au compte 001**

## Objet : Vote des taux

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer comme suit les taux d'imposition applicables en 2018 :

• Taxe d'habitation	12,93 %
• Taxe foncière bâti	16,40 %
• Taxe foncière non bâti	47,10 %

## Objet : Budget Commune - Vote du budget primitif 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2017 conformément au tableau ci-dessous. Le budget est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Opérations réelles</b>	738 337,86	825 600,00	280 950,00	376 641,29
<b>Opérations d'Ordre</b>	217 064,51	129 802,37	95 691,29	/
<b>TOTAL</b>	<b>955 402,37</b>	<b>955 402,37</b>	<b>376 641,29</b>	<b>376 641,29</b>

Nombre de membres présents : 13 - Pour : 13 - Contre : 0

## 17 AVRIL

### OBJET : Validation des offres

#### Lotissement Briend « La Marionnaie »

Monsieur le Maire rappelle que l'ouverture des plis relative à l'aménagement du lotissement Briend au lieu-dit à «La Marionnaie» a eu lieu. Le résultat est le suivant :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

► valide les offres suivantes

► autorise le Maire à signer les pièces relatives à cette affaire

**- Lot 1 : Terrassement, Voirie, Espaces Verts**  
COLAS **40 396,23 € HT**

solution variantes avec option 1

**- Lot 2 : Assainissement, Eaux Usées,**

**Eaux Pluviales COLAS 33 815,65 € HT**

**- Lot 3 : Inspection Réseaux Assainissement**

CBTP **2 240,00 € HT**

**- Lot 4 : Réseaux Souples**

INEO **17 945,00 € HT**

### OBJET : Validation des offres

#### Aménagement d'un terrain «Rue des Fourmenteries»

Monsieur le Maire rappelle que l'ouverture des plis relative à l'aménagement d'un terrain «Rue des Fourmenteries» a eu lieu. Le résultat est le suivant



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ▶ valide l'offre suivante
- ▶ autorise le Maire à signer les pièces relatives à cette affaire

- **Lot 1 : Terrassement, Voirie, Espaces Verts, Mobiliers** COLAS **23 970,70 € HT**

## OBJET : Prix du m<sup>2</sup> - Lotissement Briend à « La Marionnaie »

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, le coût des travaux pour l'aménagement du lotissement Briend à « La Marionnaie ». Il les invite à se prononcer sur le prix de vente des 9 lots.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ▶ décide de fixer le prix à 30 € TTC le m<sup>2</sup>
- ▶ nomme Maître LE BECHENNEC, Notaire à PLOERMEL pour la rédaction des actes de vente
- ▶ autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire

## OBJET : Avis sur la révision simplifiée du PLU de MALESTROIT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ▶ émet un avis favorable, sous réserve de :
  - 1°) sous réserve qu'il n'y aura aucun impact sur le milieu naturel en particulier en aval du projet
  - 2°) sous réserve qu'en cas d'édification de structures d'hébergement dans la zone PPRI, il sera fait application des règles d'étanchéité des canalisations d'assainissement afin d'éviter tous captages d'eaux parasites et ce, en accord avec les prescriptions et obligations demandées par l'agence de l'eau
  - 3°) sous réserve de l'application pleine et entière des prescriptions du PPRI
  - 4°) sous réserve que cette modification et ses conséquences en terme d'urbanisme n'impacte aucunement les risques de majoration des inondations tant en amont qu'en aval

## 22 MAI

### OBJET : Vote des subventions

Associations	2018
Société de chasse (piégeage de ragondins)	1 000
Les Rencontres	2 000
Amicale des Anciens Combattants de MISSIRIAC	200
Comité des fêtes de MISSIRIAC	700
Club des Primevères	700
Loisirs et Culture	4 000
Ligue contre le Cancer	150
A.D.A.P.E.I. (Papillons Blancs) VANNES	35
Banque Alimentaire VANNES	145
Chambre de Métiers - VANNES	60
Les Restaurants du Coeur VANNES	150
Association des donneurs de sang	40
ADMR de MALESTROIT	550
Les enfants de l'Arc en Ciel	100
Société Cycliste MALESTROIT	50
Malestroit Roller Club	50
Canoe Kayak MALESTROIT	50
Axcess Handisport	200
Meilleur Ouvrier de France	30
<b>TOTAL</b>	<b>10 210</b>

## 20 JUIN

### OBJET : Vote des subventions

Associations	2018
Club Astronomie	200
Caro-Missiriac Association Sportive	1 800
ADMR de RUFFIAC	1 728
APEL Ecole Ste Thérèse Missiriac	500
<b>TOTAL</b>	<b>4 228</b>

## 26 JUILLET

### OBJET : Recrutement d'un adjoint technique territorial

Monsieur Le Maire reprend l'historique des procédures concernant le recrutement d'un agent d'entretien au 1<sup>er</sup> septembre 2018 suite au départ en retraite de Mme LE SOURD Yvonne.

La commission de recrutement a reçu le 18 juillet 2018, onze candidates. A l'issue de cette journée d'entretien, la commission a retenue trois candidates. Ces trois candidates ont été à nouveau entendues le 20 juillet 2018. Suite au compte rendu, la candidature de Mme BENOIT Isabelle est proposée à ce poste d'agent d'entretien.

Monsieur le Maire indique que ce poste correspond au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, filière service technique, et que la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 19,80 h/35<sup>ème</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

► accepte et retient la candidature de Mme BENOIT Isabelle, au grade d'adjoint technique territorial, appartenant à la filière technique à raison de 19,80 heures hebdomadaires.

### OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> septembre 2018

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée,

Vu le départ en retraite de Mme LE SOURD Yvonne au 1<sup>er</sup> août 2018,

Vu le budget communal,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2018,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

► adopte le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après

CADRES D'EMPLOIS	NOMBRE D'EMPLOIS ET DUREE HEBDOMADAIRE
<b>Filière Administrative</b>	
Rédacteur	1 poste à 32 heures
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à 35 heures
<b>Filière Technique</b>	
Agent de Maîtrise	2 postes à 35 heures
Adjoint technique	1 poste à 19,80 heures
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à 14,20 heures
<b>Filière Animation</b>	
Adjoint animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste à 35 heures

► autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier



## 23 AOUT

### OBJET : Demande de participation aux frais de fonctionnement de l'école de Questembert

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la mairie de Questembert demandant une participation aux dépenses de fonctionnement pour un élève domicilié sur notre commune et scolarisée en Classe d'Intégration Scolaire. La participation est évaluée à 310,79 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**  
▶ **accepte la participation d'un montant de 310,79 €.**

## 20 SEPTEMBRE

### OBJET : Oust Brocéliande Communauté : Compétences Jeunesse

Considérant que la communauté de communes « Oust à Brocéliande » assurera la compétence pleine et entière de l'enfance jeunesse à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, compétence incluant la gestion de l'ensemble des ALSH.

Considérant que l'ALSH associatif de Missiriac connaît une baisse notable et constante de fréquentation, baisse pouvant s'expliquer par la proximité des structures communautaires de Malestroit, s'expliquant aussi par la situation géographique excentrée de notre bourg et sachant qu'une grande partie de la population se dirige vers Malestroit et son offre de services.

Il est à noter que cette baisse de fréquentation ne peut être imputé en aucun cas à la qualité du service, ni aux agents en charge de cette activité.

En conséquence de quoi, le Conseil Municipal en accord avec l'association gestionnaire « Loisirs et Culture » et après en avoir délibéré,

▶ **décide de cesser cette activité et sollicite la communauté de communes afin d'envisager, si la demande existait réellement, la mise en place d'un moyen de transport collectif vers l'ALSH de Malestroit.**

La commune de Missiriac consciente qu'il doit exister et voir se développer des offres complémentaires entre les communes et communauté de communes,

▶ **s'oriente vers la création d'une « école, sport nature et découverte » créant un nouveau service pour les enfants sur une offre non existante sur le secteur qui nous concerne à l'instar de ce qui se pratique sur la commune de Carentoir. Cette activité pourrait être orientée vers les pré-ados et ados.**

### OBJET : Vote d'une subvention

<b>Association</b>	<b>2018</b>
Cercle Celtique de MALESTROIT	50

## 6 NOVEMBRE

### OBJET : Changement des statuts de l'O.B.C.

Conformément à la législation, le conseil communautaire lors de sa réunion du 27 septembre dernier, a délibéré sur la modification de ses statuts. Aujourd'hui, cette délibération doit être soumise aux conseils municipaux. A savoir : l'inscription des modifications suivantes :

- Compétence PLUI
- Compétence « Sport de Nature »
- Compétence « Eau »

En outre, il est proposé de poursuivre les réflexions jusqu'en 2019 pour les compétences suivantes :

- Réflexion sur la création d'un CIAS
- Réflexion sur la pertinence d'une voirie communautaire

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,**  
▶ **valide les prises de compétences telles que décrites ci-dessus**

▶ **valide la poursuite des réflexions au cours de l'année 2019**

▶ **valide les statuts**

### OBJET : O.B.C. : Compétences communautaires

Suite au conseil communautaire du 27 septembre 2018 à Malestroit et aux délibérations qui en découlent à savoir, délibération C2018-82 et C2018-81 et suite à la demande du Président de l'OBC, le conseil municipal de Missiriac,

▶ **approuve la prise de compétence PLUI sous condition que dans l'écriture de la charte soit noter que les Maires des communes conservent leurs droits de préemption au regard de l'article L213-3 du code de l'urbanisme.**

▶ **ne se prononce pas et m'émet pas d'avis sur la compétence « Sport de Nature » faute d'informations claires et précises sur ce sujet**

▶ **approuve la prise de compétence « Eau »**  
Concernant la délibération C2018-81 émet un avis favorable avec réserves. Réserves concernant le transfert de la chapelle St Etienne : avis défavorable et avis défavorable concernant la prise en intérêt communautaire de La Gacilly.

## Objet : Création d'un poste «Agent de Maîtrise» à compter du 01/12/2018

Monsieur Le Maire reprend l'historique des procédures concernant le recrutement d'un agent d'entretien au 1<sup>er</sup> décembre 2018 suite au départ en retraite de Mr Loïc ROZE.

La commission de recrutement a reçue le 25 septembre 2018, huit candidats. A l'issue de cette journée d'entretien, la commission a retenue deux candidats. Ces deux candidats ont été à nouveau entendus le 26 septembre 2018. Suite au compte rendu, la candidature de Mr Jean-Paul PELLERIN est proposée à ce poste d'agent d'entretien.

Monsieur Le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il ajoute que cet emploi correspond au grade « Agent de Maîtrise », filière technique et que la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 35 heures hebdomadaires. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer l'emploi décrit ci-dessus :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :**  
**► créer un emploi relevant du grade «Agent de maîtrise» appartenant à la filière technique, à**

**raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018**

## OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> décembre 2018

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée,

Vu le budget communal,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs à la date du 1<sup>er</sup> décembre 2018, suite à la création d'un poste d'agent de maîtrise,

**► Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

**► adopte le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après**

CADRES D'EMPLOIS	NOMBRE D'EMPLOIS ET DUREE HEBDOMADAIRE
<b>Filière Administrative</b> Rédacteur Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à 32 heures 1 poste à 35 heures
<b>Filière Technique</b> Agent de Maîtrise Adjoint technique Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	3 postes à 35 heures 1 poste à 19,80 heures 1 poste à 14,20 heures
<b>Filière Animation</b> Adjoint animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste à 35 heures

**► autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier**

## OBJET : Indemnité de conseil – Année 2018

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de la trésorerie relatif à l'indemnité de conseil de Mr BIORET David pour l'année 2018. L'indemnité s'élève à 402,48 euros net.

En application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 et du décret n° 82.979 du 19 Novembre 1982, des arrêtés interministériels en date

du 16 septembre 1983 et du 16 Décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

**► décide d'attribuer l'indemnité de conseil à Mr BIORET au taux de 100 % pour l'année 2018**



## **OBJET : Réforme de la révision des listes électorales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 – R.E.U**

La réforme des listes électorales entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019, avec mise en place d'une commission de contrôle. Dans chaque commune, la commission de contrôle :

- Statue sur les demandes d'inscription sur les listes électorales
- Radie les électeurs qui ne remplissent pas les conditions d'inscription
- S'assure de la régularité de la liste électorale.

A cette fin, elle a accès à la liste des électeurs inscrits dans la commune extraite du (R.E.U) Répertoire Electoral Unique et permanent, tenu par l'INSEE. La commission peut, à la majorité de ses membres, réformer les décisions prises par le Maire ou procéder à l'ins-

cription ou la radiation d'un électeur omis ou indûment inscrit. Elle est composée d'un conseiller municipal titulaire et d'un suppléant

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :**  
▶ **nomme en tant que titulaire : Christelle MARCY et Christian LAME en tant que suppléant**

## **OBJET : Solidarité communes de l'Aude**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal d'un courrier reçu de l'Association des Maires de l'Aude relatif à un appel aux dons suite aux inondations dévastatrices et imprévisibles du 15 octobre dernier. Ces dons seront affectés à la reconstruction des équipements publics dévastés au sein des communes audoises.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,**  
▶ **accorde une subvention de 100 €**

## **OBJET : Décision Modificative n° 2 – Budget Commune**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2018.

Chapitre	Article	Nature	Montant
75	752	Loyers TPA	9 000,00
77	7788	Autres produits exceptionnel	3 500,00
013	6419	Remboursement sur salaires	500,00
011	611	Contrats de prestations de services	-3 000,00
67	6748	Autres subventions exceptionnelles	16 000,00

## **OBJET : Renouvellement de la convention de restauration**

Monsieur le Maire rappelle la convention avec Convivio relative à la livraison des repas en liaison froide au restaurant scolaire. Il fait part aux membres du conseil municipal des propositions de Convivio et Restoria.

Convivio : repas à 2.39 € TTC avec le pain

Restoria : repas à 2,56 € + 0,14 le pain = 2,70 € TTC

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

▶ **accepte le renouvellement auprès de Convivio à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, renouvelable 2 fois allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, sans excéder une durée totale de 3 ans**

▶ **Autorise le Maire à signer la convention**

## Listes électorales : du changement dans les inscriptions

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les Français(e) obtenant la nationalité à partir de 2019. En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales (liste électorale d'une mairie ou liste électorale consulaire) pour pouvoir voter.

**Maintenant, il est possible de s'inscrire toute l'année. Pour voter aux élections européennes le 26 mai 2019, vous devez vous inscrire avant le 31 mars 2019 (sauf quelques situations particulières bénéficiant d'un report) au lieu du 31 décembre les années précédentes.**

### Où s'inscrire ?

- soit à la mairie de votre domicile,
- soit à la mairie d'une commune dans laquelle vous êtes assujetti aux impôts locaux depuis au moins 2 ans,
- soit à la mairie de votre résidence si vous y résidez de manière effective et continue depuis au moins 6 mois

### Peut-on voter sans avoir signalé son déménagement ?

La mairie vous indiquera si vous êtes radié ou si vous êtes encore inscrit à votre ancienne adresse. Soit vous êtes encore inscrit à l'ancienne adresse, soit vous avez été radié (actif).

**Si vous êtes encore inscrit à l'ancienne adresse,** vous pouvez participer à l'élection :

- soit en vous déplaçant sur votre ancien bureau de vote en présentant une pièce d'identité,
- soit en donnant procuration à un électeur inscrit sur cette commune.
- Attention : il faudra ensuite signaler votre changement d'adresse.

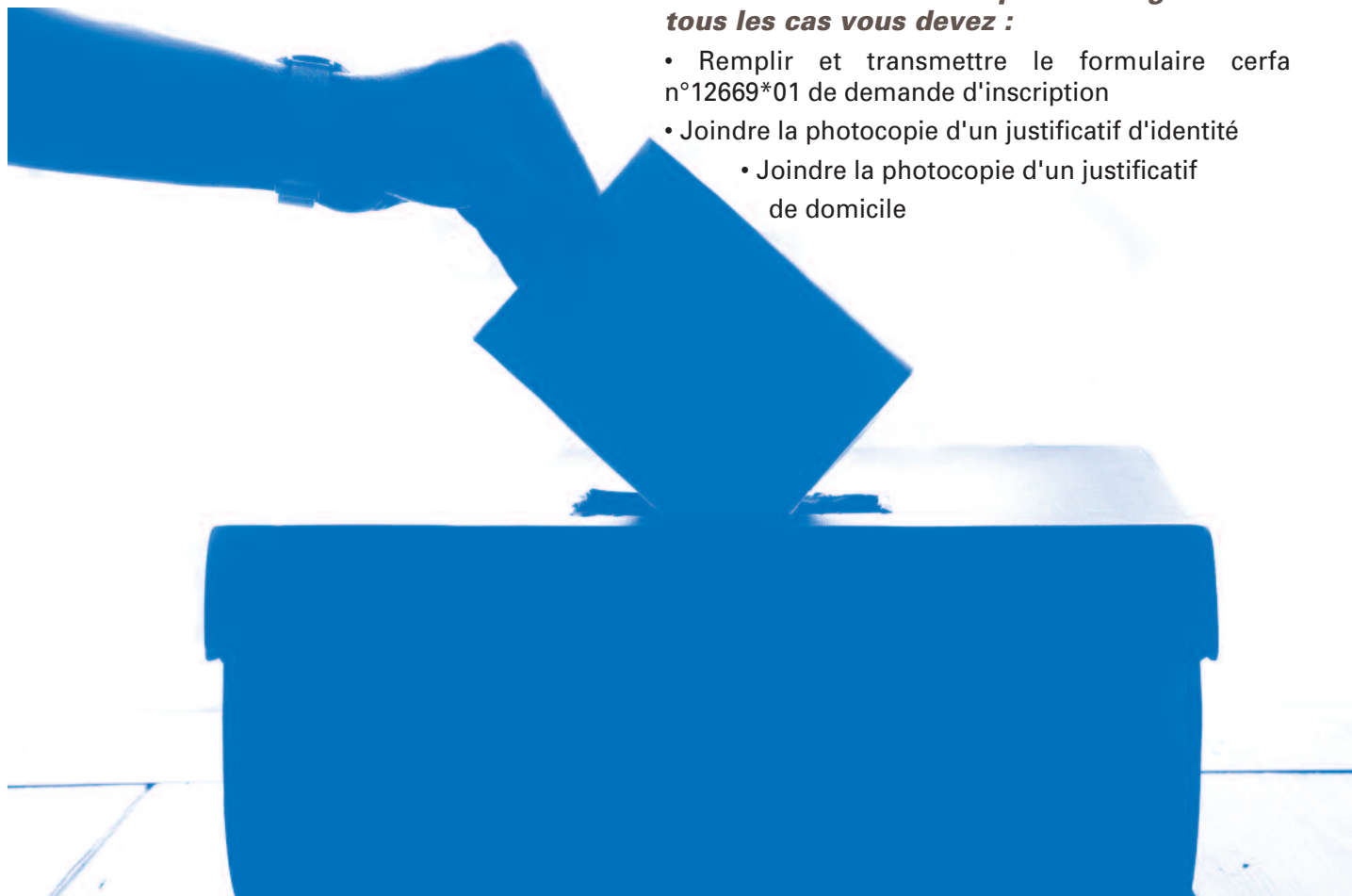
**Si vous avez été radié,** vous ne pouvez pas voter lors d'une élection (ou référendum). Vous devez vous inscrire à votre nouvelle adresse pour pouvoir voter lors des prochaines élections avant le 31 mars.

### Comment s'inscrire ?

En ligne, à la mairie ou par courrier

### La nouveauté ? L'inscription en ligne. Dans tous les cas vous devez :

- Remplir et transmettre le formulaire cerfa n°12669\*01 de demande d'inscription
- Joindre la photocopie d'un justificatif d'identité
  - Joindre la photocopie d'un justificatif de domicile





## TAXI : transport du jeudi pour le marché de Malestroit

Ce service est maintenu.  
Les personnes intéressées  
par cette prestation  
doivent  
s'inscrire et retirer les  
tickets de transport  
(25€ les 10 tickets)  
en mairie.



# BIENTÔT 16 ANS !

## PENSEZ AU RECENSEMENT

### C'EST OBLIGATOIRE

**Qui ?** → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.  
**Où ?** → À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet ([www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr)).  
**Pourquoi ?** → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

EN SAVOIR PLUS

[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

**JDC**  
OBJECTIF CITOYEN  
LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Ministère de la Défense  
Ministère de l'Éducation Nationale

SGA  
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

## Rappel à l'ordre

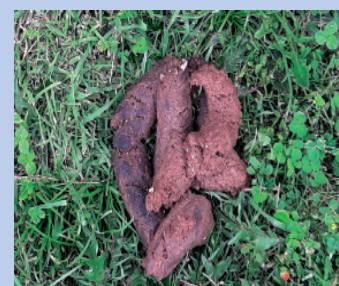
## DIVAGATION DES CHIENS ET CHATS

La mairie rappelle que la divagation des chiens et chats est strictement interdite et punie par la loi.

Nous recevons de plus en plus de plaintes et de réclamations concernant la divagation et les aboiements nocturnes ainsi que la prolifération des chats errants.

Nous en appelons donc à la responsabilité et au civisme des propriétaires concernés pour prendre les précautions nécessaires et indispensables à la prévention de ce problème.

Nous vous rappelons à cette occasion que l'identification des animaux domestiques est obligatoire.



**Accepteriez-vous cela  
sur votre pelouse ?**

## L'heure de la retraite a sonné...

**Yvonne LE SOURD** a pris ses fonctions en qualité d'agent d'entretien polyvalent, le 1<sup>er</sup> avril 2003

Elle a durant ces quinze années assurées le service à la cantine municipale, l'entretien des locaux de la mairie, de la salle polyvalente, du complexe sportif.

Nous lui souhaitons une belle retraite entourée de ses proches et un grand merci, à toi Yvonne.

Yvonne est désormais remplacée par Isabelle BENOIT, nous lui souhaitons une belle carrière.

**Loïc ROZE** a débuté cette brillante carrière que nous connaissons tous le 1<sup>er</sup> septembre 1984.

34 années au service technique, plus particulièrement en tant que responsable des espaces verts.

Mission largement remplie au-delà de l'espérance des élus, pensez donc, une première fleur en 1995 suivie en 1997 d'une deuxième fleur, en 2004, troisième fleur et consécration suprême, il nous fait entrer dans le cercle très fermé des 250 communes labellisées 4 fleurs.

Cette distinction sera accompagnée d'un reportage télévisé sur France 5 et Loïc fera la « une » de la revue professionnelle 'Les cahiers du fleurissement', tout est dit !

Bonne retraite, et nous espérons tous que ta passion des fleurs t'amènera à rejoindre l'équipe des bénévoles du comité de fleurissement.

Bravo et grand merci à toi, Loïc

Son remplaçant est un Missiriacois que vous connaissez certainement, il fleurissait la commune voisine, Malestroit. Jean Paul PELLERIN a pris ses fonctions, ce 2 décembre, nous lui souhaitons autant de réussite qu'à Loïc.



Yvonne LE SOURD

Isabelle BENOIT



Loïc ROZE

Jean Paul PELLERIN

## Fleurissement

### Le concours des maisons fleuries

Vendredi 16 novembre a eu lieu la traditionnelle remise des prix du concours des maisons fleuries.

#### Voici le palmarès

- 1<sup>er</sup> Mme et Mr LOUER Michel
- 2<sup>ème</sup> Mme et Mr Jean Pierre HAMERY
- 3<sup>ème</sup> Mr et Mme SAVARY Gérard
- 4<sup>ème</sup> Mme et Mr VIEL Jean François
- 5<sup>ème</sup> Mme Isabelle HAMERY
- 6<sup>ème</sup> Mr et Mme SAULNIER Gilbert
- 7<sup>ème</sup> Mme et Mr HAVART Marcel
- 8<sup>ème</sup> Mr et Mme SOURGET Michel
- 9<sup>ème</sup> Mme BRIEND Eliette
- 10<sup>ème</sup> Mme et Mr LAMART Thierry

#### Prix spécial du jury

Catégorie ferme fleurie : Famille CARDIN Hubert

Espace et biodiversité : Mr et Mme LOGET Armel

Bâtiment public : station d'épuration de la Feuillardaye.

Hameau fleuri : Bermagouët

Le Maire dans son discours a dédié cette 4<sup>ème</sup> fleur à Simone TASTARD, pionnière dans le fleurissement à Missiriac.





## Commémoration du 11 novembre

100<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918.

En collaboration avec l'amicale des anciens combattants, nous avons voulu un hommage simple, sincère et respectueux du sacrifice de nos aînés.

Cette cérémonie a pris tout son sens avec la participation des enfants des écoles Paul Gauguin et Sainte Thérèse.

A l'appel des morts, chaque enfant présent a déposé une rose sur chacune des 35 croix constituant le cimetière militaire. Ce fut certainement le moment fort de cette cérémonie.

Un grand merci à tous les acteurs, personnel municipa-

pal, élus et enseignantes et félicitation plus particulièrement aux enfants.

En fin de cérémonie, les enfants ont chanté le chant de la victoire.

A l'issue de la cérémonie, Mr Jean THOMAS a reçu la médaille de bronze récompensant 15 années en qualité de porte-drapeaux, toutes nos félicitations pour cette distinction.

L'amicale des anciens combattants rappellent que les anciens combattants et veuves d'anciens combattants peuvent prétendre à diverses aides (aide au logement, frais d'optique, dentaires...)

**Renseignements au 02 97 73 79 30  
ou au 02 97 75 15 15.**

Toutes personnes voulant rejoindre la section au titre des soldats de France seront les bienvenus.



## REPAS DU CCAS ET DES ANCIENS COMBATTANTS

C'est dans une ambiance chaleureuse et festive que le traditionnel repas du CCAS s'est déroulé.

Notre animateur, Marcel HAVART, a su faire valser et danser la ridée aux 90 convives.





# CCAS Résidence des Ormes

## 9 avril 2018 - ATELIER ESTHETIQUE

Avec les élèves du lycée Jean Queinnec.



## 6 avril 18 - CHASSE AUX ŒUFS



Les enfants de l'école sont venus aider les résidents à trouver les œufs en chocolat cachés dans le jardin.

## 25 mai 2018 - REALISATION DE TERRARIUMS

Avec les élèves du lycée Jean Queinnec / Vente au profit de la Résidence pour financer des ateliers.



## 16 juillet 2018 - DINER GALETTES

Grâce à Flora et sa maman, les résidents ont pu déguster d'excellentes galettes.



## ANNEE 2018 - MERCI AU BENEVOLES

Leur présence le jeudi après-midi et leur aide lors des sorties est précieuse.



## 30 juin 2018 - REPAS ANNUEL AVEC LES FAMILLES

60 convives réunis autour d'un barbecue.



## 17 juillet 2018 - ATELIER ZOOTHERAPIE

Floriane Page accompagnée de ses 2 chiens a rendu visite au résidents



## 26 juil. 2018 - ART FLORAL

Composition faite par une résidente avec les fleurs du jardin.





## DE JUIN A AOUT 2018 - REALISATION DE FRESQUE DE BOUCHONS

En vue de participer au concours lors de la semaine bleue, les résidents, les élèves de l'école et du centre de loisir ont réalisées 4 tableaux .



## 22 septembre 2018 - REUNION DES FAMILLES ET REPAS A LA RESIDENCE

Après un temps d'échange , élus et familles ont retrouvé les résidents autour d'un repas. Les pommes de terre du jardins potager des résidents sont délicieuses.



## 13 septembre 18 POMENADE AU CANAL

Une belles promenade sous un magnifique soleil.



## 9 octobre 2018 - MERCI AU BENEVOLES

Dans le cadre de la semaine bleue, Catherine Thézé a fait voyager les résidents dans le temps avec ses chansons.



## 8 octobre 2018 - ATELIER CUISINE

Les résidents confectionne un gâteau pour la semaine bleue.



## ANNEE 2018 - ATELIERS CREATIFS AU PASS TEMPS

Un résident a participé toute l'année à ses ateliers proposés par Coralie Poupont.



## 17 octobre 2018 MARCHE BLEUE

Au bord du canal.



## ANNEE 2018 - ATELIERS AVEC MANUELA





# Manuella animations

**NOUVEAUTES !!!**

## Ecole Sport Nature et Découvertes

Lors des prochaines vacances de février, l'Ecole Sports Nature et Découvertes proposera aux jeunes plusieurs activités. Elles seront communiquées via un programma détaillé quinze jours avant les vacances. Cette Ecole Sports Nature et Découvertes sera gratuite (sauf pour les sorties) et ouverte aux jeunes de 6 à 15 ans. Une seule obligation : s'inscrire au préalable.

- **Pour les 6-10 ans**, les activités seront centrées sur la découverte de la nature, sur le sport mais des activités manuelles et culinaires seront aussi proposées. Les activités seront ponctuelles et jalonnées sur les quinze jours de vacances.

- **Pour les 11-15 ans**, il s'agira de proposer des activités sportives sur le temps de plusieurs après-midi, voire une journée. Ainsi, les ados pourront se retrouver. Du sport bien évidemment mais des jeux de coopération, d'entraide seront également mis à l'honneur. Sportifs aguerris ou non, chacun trouvera sa place au sein du groupe. Une sortie sera programmée sur le temps des vacances.

**A NOTER** message pour les 11/15 ans : vous serez conviés à une réunion en janvier, afin de vous proposer un fil rouge pour l'Ecole Sports Nature et Découvertes. Vous recevrez un courrier personnel.

## Animations sportives et Accueil de Loisirs

• Une belle ambiance cette année au camp, organisé à Brandivy, début aout. Quinze jeunes étaient inscrits et ont pu découvrir de nouvelles activités et passer une semaine de vacances sans les parents !

• Autour d'un diner, préparé par les enfants, parents et seniors partagent un bon moment. Les enfants étaient aux fourneaux toute la journée pour recevoir comme il se doit leurs aînés. Et comme le veut la tradition, les jurys de ce Diner Presque Parfait se sont donnés RDV dans les toilettes pour attribuer les notes !

• En avril, les jeunes inscrits à l'accueil de loisirs ont pu découvrir une nouvelle activité, le foot golf. Au gout de tous, cette matinée est passée trop vite !

• En juillet, les activités ont été nombreuses et variées. Sport, cuisine, bricolage, jeux, nature, bref, chacun a pu trouver une occupation. Ainsi, les enfants ont entre-autres chaussé les rollers le temps d'un après-midi, réalisé des épouvantails, bien aidés de notre maire Jean Yves, ou encore participer à des parties de Fun Archery à l'île aux Pies.

• Fin avril, un tournoi sportif était proposé. Plusieurs épreuves attendaient les jeunes : tir à l'arc, roller, basket, course en sacs, résolution d'énigmes... L'esprit et le corps ont été mené à rude épreuve.





• Une initiation roller était proposée cet été aux adultes. Certains ont commencé timidement mais ont vite pris leurs marques.

• Ils ont un certain âge certes mais n'ont pas à rougir de leurs capacités physiques. Tous les lundis, le groupe seniors se réunit pour faire travailler aussi bien les cellules grises que les articulations ! Les plus timides sont probablement les hommes... Alain et ses drôles de dames ont ainsi découvert le foot golf, se sont initiés à l'ultimate et à bien d'autres disciplines.

• Comme chaque année, le groupe gym du mercredi s'est entraîné dur toute l'année...en guise de récompense, la participation pour les volontaires à un raid. En juin 2018, 8 volontaires ont bravé les épreuves du côté de l'île aux Pies. Au menu : run and bike, via ferrata en duo, canoé et tout cela avec une carte pour s'orienter !

• Les vacances d'octobre ont permis aux enfants de réaliser des activités très différentes les unes des autres. Des ateliers cuisine, activités manuelles, sport mais aussi cueillette de champignons étaient proposés. Pour cette activité, notre maire Jean Yves, spécialiste en mycologie, nous a accompagnés et les enfants ont su en profiter !

• Le groupe de gym adultes du mercredi se muscle, se gaine et rigole aussi. Dans la bonne humeur, une vingtaine d'adhérents se réunit une fois par semaine à la salle des sports de 19h à 20h.





## LES NOUVEAUX ATELIERS, gratuits et ouverts à tous ouverts depuis septembre

### LES ATELIERS REGULIERS DE LA MÉDIATHEQUE DE MISSIRIAC

#### LES MARDIS sauf vacances scolaires:

Mardis 16h45 - 17h45	Tous les mardis, sur inscription, aide au numérique. Programme disponible à la bibliothèque. De 16h45 à 17h45. 1ère date: mardi 02 octobre
Adultes	

#### LES MERCREDIS de chaque mois sauf vacances scolaires:

1er MERCREDI 17h	<b>CINÉMA:</b> Film, dessin-animé ou documentaire, visionné dans la bibliothèque. Programmation visible dans la bibliothèque. Durée variable selon le film. (max: 1h30)
8 - 14 ans	1ère date: le mercredi 03 octobre

2ème MERCREDI 16h	<b>LES BRICO-CONTES:</b> Animation soit de création soit de contes, soit les deux. Durée: 1/2 heure. Si le 1er groupe est complet (6 enfants), un 2ème groupe sera formé.
3 - 6 ans	<b>1ère date : mercredi 10 octobre à 16h</b>

3ème MERCREDI 15h à 16h	<b>LES ATELIERS CRÉATIFS:</b> Bricolages, créations numériques, récup'créations, recherches internet, atelier vidéo ou photo, création d'exposition...Les activités changeront au rythme des animations de la bibliothèque.
7-14 ans	<b>1ère date : mercredi 17 octobre à 15h</b>

1er MERCREDI des vacances	<b>JEUX EN FAMILLE:</b> Des jeux de société entre adultes et enfants pendant les vacances scolaires: scrabble, Mystères de Pékin, Cluéo...
4 - 99 ans	1ère date: mercredi 24 octobre à partir de 15h00

#### LES JEUDIS sauf vacances scolaires:

1er JEUDI 10h45 à 12h	<b>BIBLIO-BEBE</b> Pour les tous petits, lecture, jeux et musique et pour les accompagnateurs, une sélection d'ouvrages sur l'éducation des enfants (psychologie, albums, chants...)
0 - 3 ans	

1er JEUDI 17h30	<b>LES ADOS GOURMANDS</b> Un goûter et des ados qui découvrent des nouveautés sur les livres, les films, les jeux, les vidéos... Que du partage.
10 - 14 ans	<b>La 1ère date: 22 septembre à 15h</b>

#### LES SAMEDIS sauf vacances scolaires:

**LE SAMEDI DES ORDI:**  
Tous les samedis, un challenge différent: recherche sur internet, traitement de texte, jeux de vitesse, sécurité... Règle du jeu affiché au tableau du numérique.

3ème SAMEDI 15h à 16h30	<b>LES BRICOLOS SCIENCES:</b> Viens découvrir à l'aide d'observations ou d'expérience le monde qui t'entoure.
7 - 14 ans	<b>La 1ère date: 22 septembre à 15h</b>

## A VENIR

### DES CD AUDIO A LA BIBLIO

«**BOOK FACE : ON S'FAIT TIRER L'PORTRAIT**» Atelier photo à partir des livres de la médiathèque pendant tout le mois de janvier. Exposition pendant février. Le jeu consiste à faire son autoportrait en remplaçant l'apparence de son visage par la couverture d'un livre, choisi en rayons.

**SOIREE PYJAMAS LE MARDI 05 FÉVRIER A 19H00 pour les 3-7 ans**

**RALLYE** le dimanche 7 avril sur le thème de la musique, du slam et de la poésie. Encore des surprises en prévisions et à nouveau des escape games sur le circuit.



## Tableau des dates jusqu'au mois de juin :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
<b>Informatique</b> mardi 16h45	8/15/22/29	26	05/12/19/26	02/23/30	14/21/28	
<b>Cinéma samedi</b> 15h		06	06	03		05
<b>Brico-contes</b> merc. 16h	09		13			12
<b>Ateliers créa</b> merc. 15h	16		20		15	19
<b>Jeux en famille</b> merc. 15h		13		10		
<b>Biblio-bébé</b> jeudi 10h30	10	07	07	04	02	06
<b>Ados-gourmands</b> jeudi 17h30	10	07	07	04	02	06
<b>Bricolo-science</b> sam. 15h	19		16		18	15

Les interventions de professionnels dans les ateliers seront régulières. Atelier carterie...  
Le thème de Noël sera : la seconde vie des livres.



Bricolo-science



Brico-contes



Théâtre



Informatique



Cinéma

Atelier carterie et scrap-booking avec Mme LECOINTE les 21 novembre (enfants) et 1<sup>er</sup> décembre (adultes)

L'année dernière la déco de Noël c'était : « les animaux de la forêt en hiver », cette année ce sera : « la folie des livres et les pages volent ».



Ateliers créa

## La Médiathèque ? "Ça tourne !"

*Le théâtre et le cinéma comme fil conducteur*

### LE RALLYE DES ESCAPE GAMES 08 avril 2018

4 Escape Game tout en costume, décor et énigmes.

4 univers mystérieux : dans le repère de la mafia italienne, les espions du KGB, au temps des croisades et dans la cuisine du chef disparu.

1 étape relaxation



### HALLOWEEN faisait son cinéma 31 octobre 2018

Beaucoup de monde pour cette version 2018 :

Des scènes de cinéma étaient jouées par les ados-conteurs et les bénévoles tout au long du circuit dans le bourg. A chaque fois surprises et drôleries étaient au rendez-vous.



### ESCALES DU VENDREDI :

Escales sur « comment manger sans gluten ? » avec des témoignages de M. Hangouët  
Escale sur l'association Solidarité Rurale Burkina Faso Morbihan avec Robert JOSSET  
Escale sur « le Soleil, cet inconnu » avec Mr HUE du club d'Astronomie de Missiriac





## L'école Paul Gauguin

est un établissement scolaire public intercommunal des communes de Bohal, Missiriac, St Congard, St Laurent sur Oust, St Marcel, Pleuca-deuc, Ruffiac et Malestroit. L'école dispose d'anciens et de nouveaux bâtiments. Les 7 salles de classes sont équipées d'un tableau numérique et ont une salle attenante pour les décroissements et les activités peinture et arts plastiques. Nous avons également 2 salles de motricité, 1 salle informatique et centre documentaire (BCD).

Si vous souhaitez inscrire votre enfant, visiter les locaux, rencontrer les enseignants, n'hésitez pas à prendre contact :

Groupe scolaire intercommunal Paul Gauguin

**5 rue des Écoles - 56140 Malestroit**

**Tél. 02 97 75 20 48**

**Mail : [ecole.gauguin56@orange.fr](mailto:ecole.gauguin56@orange.fr)**

à privilégier pour toute correspondance.

Pendant les vacances scolaires, le secrétariat du SIGSP reste votre interlocuteur

**Tél : 02 30 07 10 11**

**Mail : [secretariat.sigsp@orange.fr](mailto:secretariat.sigsp@orange.fr)**

où Mme Le Toquin répondra à vos questions.



## Les activités reconduites chaque année

Tous les élèves de l'école Paul Gauguin vont trois fois au cinéma l'Armoric de Malestroit qui propose des films ou dessins animés adaptés à chaque cycle.

Ils bénéficient également de 6 séances d'animation à la médiathèque sur des thèmes divers proposés par Magali.

Les enfants du cycle 2 (CP, CE1 et CE2) vont à la piscine de Ploërmel pour 8 séances. Familiariser les enfants au milieu aquatique et commencer l'apprentissage de la natation sont les deux objectifs travaillés pendant cette activité piscine.

L'école participe à un projet «centenaire de la première guerre mondiale » avec plusieurs écoles du secteur. Un livret d'étude a été remis aux enfants de CM et une sortie au musée du souvenir à Guer-Coëtquidan a été organisée. Les élèves se sont montrés très intéressés par ce travail. De nombreuses recherches ont été réalisées dans les familles et ce sont de véritables trésors qui ont été montrés et partagés au sein des classes. La visite au musée a été forte en émotions, les militaires présents ont su transmettre leurs connaissances et leur passion pour tous ces objets chargés d'histoire. Afin de poursuivre le travail engagé, les élèves ont été invités à être acteurs lors de la cérémonie du 11 novembre à Missiriac. Chacun s'est vu attribué le nom d'un soldat et les enfants ont honoré leur mémoire en déposant une fleur sur les noms des soldats. C'est d'une même voix que les élèves ont chanté à la mémoire des disparus. Pour garder une trace de ces moments forts autour du centenaire de la guerre, la participation à un concours avec la réalisation d'un web journal est envisagée.





## Initiation rugby

Depuis fin septembre, les élèves de CE1 et CE2 de l'école bénéficient d'une initiation au rugby. Les lundis après-midi, ils se rendent sur un terrain de La Daufresne pour tout apprendre sur le ballon ovale. Cette initiation de 6 séances, qui est assurée par des membres du Rugby Club Brocéliande Oust de Sérent, est très appréciée des enfants.



Les élèves de l'école bénéficient toute l'année de l'intervention d'un animateur sportif, Maxime Michel. Ce sont les deux classes de CM1/CM2 qui ont débuté l'année scolaire avec un cycle de gymnastique. Poutre, saut de cheval, barres parallèles, trampoline ou figures au sol ne leur font plus peur. Ils prévoient de réaliser un court enchaînement de figures pour montrer leurs performances aux autres élèves lors de la dernière séance.



## Rentrée sportive

Vendredi 14 Septembre, les enfants ont participé à « Ma rentrée avec l'UGSEL » pour lancer leur année sportive. Tous rassemblés sur la cour, les enfants ont commencé par danser sur la musique fil rouge de l'année « Toi + Moi ». Ensuite, ils étaient répartis en 7 équipes de différentes couleurs.

Dans chaque équipe, les élèves étaient deux par deux, un grand avec un petit.

Le jeu de l'année s'appelle « Haut les tours » : par binôme, ils devaient courir chercher une planchette de bois chacun, puis deux par la suite et les ramener à leur équipe. La deuxième manche consistait à construire par équipe la plus haute tour avec leurs planchettes rapportées ! La plus haute tour a été réalisée par l'équipe bleue et mesurait plus de un mètre ! Bravo à eux !

Cette mini rencontre sportive de l'école sera reconduite à chaque retour de vacances pour le plus grand plaisir de tous !



## Voyage en Normandie

Du 12 au 14 juin 2018, les élèves de CM1/CM2 ont effectué un séjour en Normandie. Au programme des visites : la tapisserie de Bayeux, les plages du débarquement, le musée d'Arromanches et sur la route du retour le Mont St Michel et la visite de l'Abbaye.

Les enfants sont rentrés enchantés de leur voyage !



## Du nouveau à la rentrée !!

Un coup de neuf a été donné dans une classe de l'école. Après le passage du peintre, une journée travaux a rassemblé des parents pour fabriquer de grands placards et tout remettre en place avant la rentrée.

Deux classes ont également été équipées de VPI (Vidéo Projecteur Interactif), pour la grande joie des élèves et des professeurs !

Merci aux parents qui régulièrement se mobilisent pour l'école de leurs enfants.





# Les écoles - Sainte Thérèse

## Fête de la soupe à l'école !

Dans le cadre de la semaine du goût, tous les élèves de l'école ont joué les petits cuisiniers.

Au printemps dernier, avec l'aide de Robert JOSSET, les élèves de primaires ont réalisé un potager près de l'école qui a eu beaucoup de succès. Des récoltes ont eu lieu durant l'été et se sont poursuivies en ce début d'automne (carottes, haricots verts, oignons, basilic, potimarrons ...)

Suite à ces récoltes, toute l'école s'est mobilisée pour cuisiner ces différents légumes et chaque classe a ainsi pu réaliser sa propre recette de soupe. Ainsi, les plus jeunes ont découvert ce qu'était une recette, puis ils l'ont bien suivie pour réaliser leur soupe. Quant aux plus grands, ils ont été très créatifs et ont imaginé leur propre recette.



...IL est temps de déguster !!

Les 3 classes avaient donc réalisé au total 3 soupes que chacun a pu déguster, comparer et donner son avis sur le goût ...

Un vrai régal pour la plupart même si certains ont pu faire la grimace au départ mais ont fait l'effort de goûter ! Tous en cuisine !!!



## Rentrée sportive

Vendredi 14 Septembre, les enfants ont participé à « Ma rentrée avec l'UGSEL » pour lancer leur année sportive. Tous rassemblés sur la cour, les enfants ont commencé par danser sur la musique fil rouge de l'année « Toi + Moi ». Ensuite, ils étaient répartis en 7 équipes de différentes couleurs.

Dans chaque équipe, les élèves étaient deux par deux, un grand avec un petit.

Le jeu de l'année s'appelle « Haut les tours » : par binôme, ils devaient courir chercher une planchette de bois chacun, puis deux par la suite et les ramener à leur équipe. La deuxième manche consistait à construire par équipe la plus haute tour avec leurs planchettes rapportées ! La plus haute tour a été réalisée par l'équipe bleue et mesurait plus de un mètre ! Bravo à eux !

Cette mini rencontre sportive de l'école sera reconduite à chaque retour de vacances pour le plus grand plaisir de tous !



## Rencontre sportive endurance

En octobre, les élèves des cycles 2 et 3 se sont rendus à Malestroit pour un après-midi sportif. Ils ont couru pour l'association caritative diocésaine « Cours et rattrape le clown ! De la malice et du rire à l'hôpital. » Un système de parrainage a permis de récolter la somme de 175€. Bravo à tous nos sportifs !!





## Comité des fêtes

### Une belle saison 2018 au comité des fêtes

Le comité des fêtes, présidé par Marcel Havart, compte sur son calendrier annuel. Deux temps forts : une épreuve cycliste d'envergure et la randonnée pédestre du mois d'août. Après plusieurs années consécutives, le comité des fêtes, soutenu par la municipalité et ses nombreux bénévoles, a organisé et accueilli une nouvelle manche du Trophée Junior Mozaïc sur le circuit du centre-bourg le 22 avril dernier.

Un événement sportif majeur, qui rayonne sur tout le territoire et même au-delà avec au programme, un contre la montre en matinée et une course en ligne l'après-midi qui a su fédérer et séduire tous les publics.

Chaque année, le nombre de participants augmente sur la randonnée pédestre estivale qui a eu lieu cette saison le dimanche 12 août. Plus de 300 randonneurs ont arpenté le « circuit du rouge-gorge » et unanimement, ces amateurs de loisir nature ont salué la qualité des parcours de 17 et 12 km et le fléchage mis en place par les membres du bureau. Une balade champêtre pour découvrir ou redécouvrir les sentiers et chemins fleuris de la commune, la faune et la flore de notre belle campagne.

Un bœuf gros sel animé par les Quais de l'Oust a clôturé la journée.

Les prochaines dates des manifestations du comité des fêtes ne sont pas encore définies mais le bureau et les bénévoles se donnent tous rendez-vous en 2019 pour de nouvelles animations sportives avec le retour de la «petite Reine» et la randonnée pédestre en août.



L'ensemble des membres du bureau a également reçu un nouvel équipement cette saison.

Les cours de gymnastique douce et d'entretien pour adultes, se déroulent le jeudi de 19h à 20h à la salle des fêtes de Missiriac.

Abdos, fessiers, gainage, assouplissements et bonne humeur sont au programme.

Ouvert à tous, de Missiriac ou des environs, venez agrandir notre groupe toujours plus nombreux





## CARO MISSIRIAC Association Sportive

*Notre jeune association commence sa deuxième année. Souhaitons qu'elle se passe aussi bien que la première qui a été une réussite même si les résultats sportifs n'ont pas toujours été là.*

### Football

**Nous avons toujours 3 équipes :**

2 en séniors et une en vétérans.

L'organisation est maintenant bien rôdée. Le bureau avait décidé d'inverser l'ordre des matchs par rapport à l'année dernière. Les matchs allers ont donc lieu à Caro et les entraînements à Missiriac. Nous changerons lors des matchs retours. Les vétérans jouent le matin et les séniors l'après-midi.

L'évènement marquant de ce début de saison est le changement de coach. Notre choix s'est porté sur Clément Portal, qui va nous apporter l'enthousiasme de sa jeunesse. C'est sa première expérience comme entraîneur des séniors après plusieurs années à s'occuper des jeunes.

Au niveau du bureau, après avoir été un des principaux artisans de la fusion, Philippe Eon, co-président, a souhaité prendre du recul. Nous le remercions pour tout le travail accompli. Il est remplacé par Huguette Colineaux.

Les résultats du début de saison sont corrects pour **l'équipe A**. L'équipe a été sensiblement rajeunie et il faut qu'elle prenne ses marques. La présence aux entraînements est vraiment un point positif et les résultats devraient suivre.

**L'équipe B** a très bien démarré et devrait vivre une saison sereine en se faisant plaisir.

Enfin, **les vétérans** ont aussi repris. L'effectif est plus étoffé que l'an dernier suite aux recrutements en séniors. Là aussi, tout est réuni pour réussir à passer de bons moments ensemble.

Il faut également noter l'assiduité de nos supporters des deux communes qui est une vraie récompense pour le travail des bénévoles



Equipe A



Equipe B



Equipe Vétérans

Après le jeu de maillots offerts par les deux bars de Caro et Missiriac l'année dernière, nous avons cette année finalisé l'achat de survêtements pour les équipes de foot et de basket. La remise officielle a eu lieu le 21 Octobre à Caro en présence des deux sponsors qui nous ont aidés : JMG Denys de Missiriac et Stéphane Dubois TP de Caro.

Nous remercions encore une fois les deux municipalités sur qui nous pouvons vraiment compter pour nous aider dans la réussite de notre association et qui nous permettent de jouer dans les meilleures conditions, en mettant à notre disposition des équipements aux normes



## Référents

**Football** : Eric Marchand : Tél. 02 97 75 22 38

**Basket** : Huguette Colineaux :  
Tél. 02 97 74 63 67 ou 06 30 50 78 99

**Eveil Gymnique** :  
Catherine Josset : Tél. 02 97 75 09 11

## Basket

Les basketteuses s'entraînent à CARO et MISSIRIAC depuis fin août.

### Le mardi soir à CARO :

- U9 et U11 de 17h00 à 18h30 avec Huguette COLINEAUX et Lucie POYAC
- U18 et Seniors de 18h45 à 20h15 avec Angéline FROMENTOUX

Le jeudi soir à CARO : U18 et Seniors de 18h45 à 20h15 avec Frederic SAUTJEAU

Le vendredi soir à CARO : U13 et U18 de 19h00 à 20h30 avec Huguette COLINEAUX

Le vendredi soir à MISSIRIAC : U18 et Seniors de 19h00 à 20h30

### Les résultats sont au rendez-vous pour la plupart des équipes :

Les seniors filles jouent toujours à la salle des sports de MISSIRIAC, et assurent leurs



Equipe Séniors

résultats pour rester au niveau HONNEUR DEPARTEMENTAL. Les matchs se jouent le samedi soir à 18h30 : Venez les encourager.

**U18 Filles** : pour cette catégorie, nous avons engagé deux équipes, qui à ce jour sont invaincues en championnat. A noter que l'équipe U18b, a gagné tous ses matchs depuis mars 2016 ...

Leur dernier match perdu était la 1/2 finale de coupe CD56 contre St CONGARD en mars 2016. Pour beaucoup c'est l'équipe à battre, mais pour elles, chaque match doit être gagné.

**U13 Filles** : cette saison nous avons engagé une équipe avec l'effectif minimum. C'est pourquoi nous sommes toujours en recherches de filles nées en 2006 et 2007. Pour toute demande d'information contact au 06 30 50 78 99

**U9 Mixtes** : l'équipe s'entraîne assidûment tous les mardis soir, et les résultats devraient suivre

**Débutants** : ils sont huit à s'entraîner tous les mardis soir, et pour l'instant aucun match n'est organisé pour cette catégorie

Nous tenons à féliciter toutes les joueuses de CARO et MISSIRIAC, qui jouent ou qui assurent les entraînements et le suivi des équipes pour leur très bon état d'esprit.



Equipe Jeunes

### Les prochains matchs à Missiriac

Samedi 15 Décembre à 18h30 contre Guégon  
Samedi 19 Janvier à 18h30 contre Arzal  
Samedi 26 Janvier à 18h30 contre Malestroit  
Samedi 2 Mars à 18h30 contre Tréal

### Les événements prévus

**27 Janvier 2019** : galette des rois à Caro  
**23 Mars 2019** : repas à Missiriac  
**19 Mai 2019** : assemblée générale à Missiriac  
**8 Juin 2019** : tournoi de molkky à Missiriac  
**13 Juillet 2019** : tournoi de palets à Caro

## Les Rigol'Arts

Depuis septembre, dix acteurs ont repris les répétitions pour préparer notre nouvelle pièce. Avec comme d'habitude, l'objectif de vous faire passer un bon moment de détente et de rire.

Vous trouverez ci-dessous un résumé de la pièce et nos dates. Nous commencerons comme tous les ans à Missiriac, le samedi 19 et dimanche 20 janvier 2017 et jouerons la dernière représentation à Missiriac le samedi 09 mars.

Nos deux représentations des 19 et 20 Janvier à Missiriac seront jouées au profit de La Résidence des Ormes.

Pour la saison 2017, Les Rigol'arts auront le plaisir de jouer une comédie d'Elodie Chambon : " Miaou- Miaou"

### Résumé de la pièce :

*La maison de retraite pour pépé Louis « c'est non » !*

*Odile, son aide à domicile, invente donc un subterfuge pour lui permettre de rester chez lui et tout cela dans le dos de son fils unique.*

*Seulement voilà, ils ne pouvaient pas prévoir que la belle-fille débarquerait dans la maison, en compagnie de son jeune amant, dans l'intention d'y louer des chambres d'hôtes !*

*Le pauvre pépé devra se cacher tantôt derrière son lit, tantôt dans le placard pour ne pas être vu et assistera, bien malgré lui, aux ébats amoureux de sa bru...*

*Sans parler de sa « cancanne » de voisine, d'une*



*Mama martiniquaise, d'un moine bègue, et bien d'autres, qu'il verra débarquer tour à tour dans son logis. Pépé arrivera-t-il à retrouver la paix chez lui ???*

**N'hésitez pas à consulter notre site :**  
<http://www.lesrigolarts.org/>

### **Les dates à retenir en 2019**

**Missiriac :** samedi 19 et dimanche 20 janvier

**Cournon :** le 26 et 27 janvier

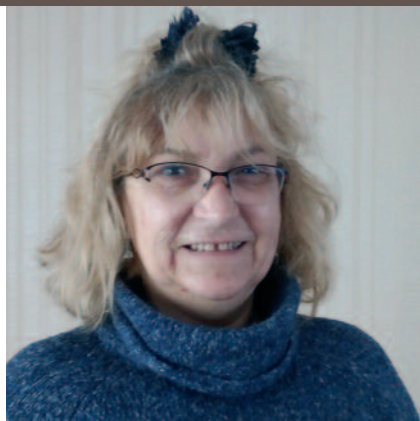
**Mauron :** le 16 et 17 février

**Monteneuf :** le 23 et 24 février

**St Congard :** le 02 et 03 mars

**Missiriac :** le 09 Mars

## Info diverse



Mme PERROT Patricia et Mme LEBRETON HAREL Koraline, infirmières libérales sont nouvellement installées sur notre commune. Leur cabinet se situe au 12 La Marionnaye.



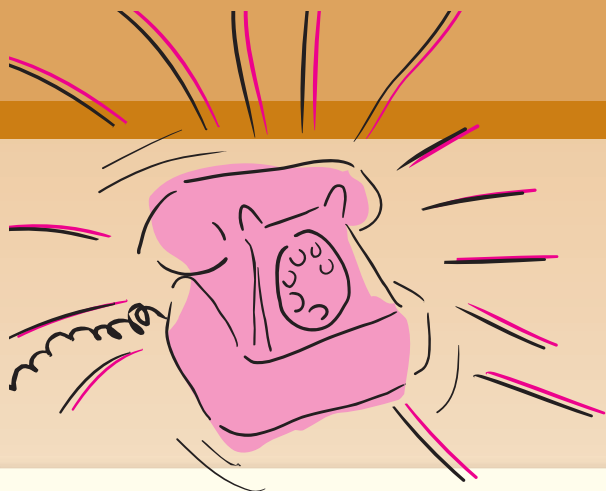


# Le P'tit Marché du Mercredi





# Les Services



<b>TAXI</b>	<b>TAXI MARCHAND</b>	<b>06 09 37 43 09</b>
<b>CRÊPERIE</b>	<b>LA GALETTE RIEUSE</b>	<b>02 97 75 10 60</b>
<b>BAR TABAC</b>	<b>JUNY'S BAR</b>	<b>06 28 27 66 09</b>
<b>COIFFURE</b>	<b>LES CISEAUX D'OR (vendredi uniq .)</b>	<b>07 77 67 76 32</b>
<b>AIDE A LA PERSONNE</b>	<b>ADMR RUFFIAC</b>	<b>02 97 93 79 66</b>
<b>VIDE MAISON</b>	<b>TRESORSTAL</b>	<b>06 19 21 85 23</b>
<b>LE BÂTIMENT</b>		
<b>ELECTRICITÉ PLOMBERIE</b>	<b>PAYEN YVES</b>	<b>02 97 75 23 37</b>
	<b>TOUCHET ARNAUD : A.T.ELEC</b>	<b>06 82 84 23 45</b>
	<b>ROUX LUDOVIC</b>	<b>02 97 73 15 54 06 87 10 83 11</b>
<b>MENUISERIE</b>	<b>RIVOALLAND PIERRE</b>	<b>02 97 75 09 89</b>
<b>ESPACES VERTS</b>	<b>LE RENARD DOMINIQUE</b>	<b>06 82 40 65 56</b>
<b>SOUDURE MÉCANIQUE</b>	<b>HAVART JEAN-YVES</b>	<b>02 97 75 16 53</b>
<b>ÉTANCHÉITÉ</b>	<b>J.M.G. DENYS</b>	<b>02 97 72 27 09</b>
<b>TRANSPORTS COLLECTIFS</b>	<b>HERVIAUX</b>	<b>02 97 75 18 98</b>
<b>COOPERATIVE AGRICOLE</b>	<b>TRISKALIA</b>	<b>02 97 75 15 24</b>
<b>INDUSTRIE LAITIÈRE</b>	<b>ENTREMONT SODIAAL</b>	<b>02 97 73 12 12</b>

